

N/REF : 13/04/2026 11H16 C:000053 I:02523
V/REF : AC/C44475
V/Email reçu le Lundi 13/04/2026 a 11H16

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VAV
IMMEUBLE : VARSOVIE - VAV
SQUARE DE VARSOVIE
.
35200 RENNES

Rennes, le 17 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 10 SQUARE DE VARSOVIE - LOGEMENT SUR PASS
LOGEMENT N° 107906, PORTE N°0002, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : REMPLACEMENT ROB MAL FUYARD

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 13/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPRUE D'EAU
REMPLACEMENT ROBINET MACHINE A LAVER
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 13/04/26 a 16H03 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL183-FP.Robinetterie MaL	1	92,62	92,62
	TOTAL H.T.			92,62
	T.V.A. a 10,00%			9,26
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>101,88</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.